



► Hôtel de rêve...

Nos conditions générales de ventes

RESERVATION

Pour être considérée comme ferme, la réservation doit obligatoirement :
- être accompagnées d'arrhes égales à 25% du montant total du séjour.
Le solde devra parvenir suivant les dates fixées ci-dessous.

PERIODE DE FETES:

- fêtes nationales religieuses, locales ou internationales : 1 mois avant

HORS FETES.

(dates : 7 jours avant, 7 jours après) : 15 jours avant.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation, sauf justification auprès de la direction de l'hôtel.

Pour les réservations intervenant moins d'un ou deux mois (période de fêtes) avant le séjour, 50% du séjour est exigé au moment de la réservation.

ANNULATION PAR LE CLIENT

En cas d'annulation du séjour, le client sera redevable de frais suivant le barème ci-dessous.

Tout report de date au moment des fêtes locales ou internationales sera considéré comme une annulation et entraînera les frais suivant le barème ci-dessous.

Plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée à Port Morgan. : 25% du montant total du séjour prévu.

De 15 à 30 jours : 50% du montant total du séjour prévu.

Moins de 15 jours : 100% du montant total du séjour prévu.

En dehors des périodes de fêtes :

ANNULATION PAR L'HOTEL PORT MORGAN

Lorsqu'avant le départ du client, l'Hôtel Port Morgan annule le séjour, le client doit en être informé par les moyens de communications que dispose l'Hôtel.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès de l'hôtel le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées et reçoit dans ce cas une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client, d'un séjour de substitution proposé par l'Hôtel PORT MORGAN.

ANNULATION POUR CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'impossibilité de se rendre à la Ville de Cayes aux dates du séjour, pour cause de blocage de la route du Sud en direction des Cayes de plus de deux jours et de la non possibilité d'utilisation de l'aérodrome des Cayes tant par ligne régulière que par charters, le client obtient auprès de l'hôtel le remboursement immédiat et sans pénalités des sommes versées. Le client ne pourra prétendre dans ce cas à aucune indemnité d'annulation.

Les dispositions ci-dessus seront appliquées en cas d'annulation par l'hôtel pour causes météorologiques ou catastrophes naturelles reconnues entraînant l'impossibilité de séjour.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le client, d'un séjour de substitution proposé par l'Hôtel PORT MORGAN.

CESSION DE SEJOUR

L'Hôtel Port Morgan informe son client qu'il a la possibilité de céder sa réservation sous réserves que la cession se fasse pour des conditions identiques de séjour et qu'il en informe l'hôtel.

REVISION DES PRIX

Le prix forfaitaire des séjours est fixé en fonction du nombre de nuitées et non de journées passées sur place.

Ces prix varient selon la période du séjour et le nombre de participants.

Si en raison des horaires imposés par les transports, la première et la dernière journée se trouvaient écourtées, par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu.

En cas d'augmentation du tarif supérieure à 10% la possibilité serait donnée aux clients déjà inscrits d'annuler son séjour sans frais (hormis les frais de prépaiements engagés pour garantir la réservation), à condition que cette annulation intervienne 30 ou 60 jours avant le séjour; ensuite les conditions d'annulation sont appliquées.

PRESTATAIRES

L'Hôtel Port Morgan ne peut être tenu responsable des prestataires de service que ce soit à l'intérieur du site comme à l'extérieur et notamment concernant :

- La location de voitures, chevaux
- Les transports quelconques (avion, bus, etc.)

Hôtel Port Morgan
Village Touristique Morgan S.A.
BP118 LES CAYES
HAITI
portmorgan@hughes.net
www.port-morgan.com